

## Boulangerie municipale

Par **Chloé09**, le **14/06/2021** à **11:01**

Bonjour,

Je me pose la question après avoir lu un cas pratique concernant cette problématique.

Ma question est : est il possible pour un conseil municipal de s'engager dans la construction d'une "boulangerie municipale" grâce a un service public industriel et commercial (SPIC) et par la création d'une entreprise chargée de gérer cette activité (qui sera par conséquent transparente) ?

Merci et bonne journée.

Par **x-ray**, le **16/06/2021** à **19:04**

Bonjour Chloé,

Voici une réponse ministérielle en lien avec le sujet qui est bien intéressante. Vous me direz ce que vous en pensez,

<https://www.lagazettedescommunes.com/620038/une-commune-peut-elle-pratiquer-une-gerance-salariee-dans-un-cadre-commercial/>

Par **Chloé09**, le **21/06/2021** à **18:40**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Si j'ai bien compris grâce à votre article, en l'espèce, la mairie pourrait recourir soit a une location de gérance dont le tiers serait responsable, soit octroyer une aide mais dans ces deux cas l'association ou entreprise se devra d'être déjà existante.

Alors, seul la désignation de l'activité comme service public industriel et commerciale serait envisageable, mais je ne comprend pas ce passage "seule la conclusion d'une délégation de

service public ou, en l'absence de transfert d'au moins une part du risque lié à l'exploitation, d'un marché public pourrait être envisagée".

Une association ayant pour activité la boulangerie peut être gérée ou au moins soutenue par une commune (financièrement principalement), mais la création même de l'association l'est aussi ?

C'est sur ce point que je ne comprend pas. Dans le cas d'espèce d'une commune excentrée ayant connu la fermeture de sa seule boulangerie dans les 20-30km au alentour. La mairie pourra elle créer elle même la nouvelle association (dont la gérance sera transférée ultérieurement) ou devra elle trouver un tiers (qu'elle soutiendra financièrement) pour reprendre l'activité ?

(Je ne sais pas si ma problématique est claire)

Merci et bonne fin de journée

Par **x-ray**, le **02/07/2021** à **18:13**

Bonjour Chloé,

Désolé je n'ai pas bien le temps de vous répondre, mais j'essaye de revenir dès que possible